



Assurance emprunteur

Par **Zamel**, le **16/11/2019** à **12:48**

Bonjour,

Nous achetons à 2, nous avons reçu le tableau d'amortissement de prêt immobilier mais nous avons remarqué une différence de prix dans la mensualité annoncée à 737 alors qu'ils l'ont notifié à 718, en effet mon ami est assurée mais la mienne n'apparaît pas sur le tableau d'amortissement donc sur le crédit total elle n'apparaît pas non plus. Nous l'avons signalé à notre banquier mais pouvons nous négocier le prix de l'assurance à ce tarif tout en étant assurée quand même tous les deux car c'est une erreur de leur part ? Nous n'avons pas signé car les dix jours de délai ne sont pas passés. Et quels sont nos droits ? Le délai des dix jours va-t-il repartir de zéro s'ils nous renvoient la nouvelle offre ? Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **16/11/2019** à **14:36**

Bonjour

Vous pouvez demander une réédition de l'offre avec les bons critères prévus au départ mais si une assurance est rajoutée, elle doit être payée.

Vous aurez un nouveau délai de réflexion